

A3 SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 23 Avenue Saint Augustin
06200 NICE
538 041 591 RCS NICE

—
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JUIN 2026

-oo0oo-

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 28 515 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 515 €
Un prélèvement sur le compte « autres réserves »	640 €
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	29 155 €
A titre de dividendes aux associés	29 155 €
Soit 58,31 € par part	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 94 544 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 29 155 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense

doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

18 952 €, soit 37,90 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 18 952 €

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

18 952 €, soit 37,90 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 18 952 €

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

28 572 €, soit 57,14 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 572 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

Virginie HOUZELOT





1.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

N° 15948 • 08

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC FR

Désignation de l'entreprise					A3 SERVICES - SIREN : 538041591					Néant ☐																								
Durée de l'exercice en nombre de mois					12					Durée de l'exercice précédent					12																			
										Exercice N clos le																								
										31/12/2025																								
ACTIF										Brut					Amortissements-Provisions					Net														
										1					2					3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010										012																			
	Immobilisations incorporelles - Autres				014					45 978					016					45 978														
	Immobilisations corporelles				028					46 042					030					44 244														
	Immobilisations financières (1)				040					1 300					042					1 300														
	TOTAL I (5)				044					93 320					048					44 244														
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production				050										052																			
	Stocks marchandises				060										062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes				064										066																			
	Créances (2) clients et comptes rattachés				068					55 346					070					55 346														
	Créances autres (3)				072					3 887					074					3 887														
	Charges constatées d'avance				092					2 595					094					2 595														
	Valeurs mobilières de placement				080					6 040					082					6 040														
	Disponibilités				084					74 872					086					74 872														
	TOTAL II				096					142 740					098					142 740														
TOTAL GENERAL (I + II)										110					236 060					112					44 244					191 816				
PASSIF																				Exercice N NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel														120					5 000														
	Ecart de réévaluation														124																			
	Réserve légale														126					500														
	Réserves réglementées														130																			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)									131					132					89 684														
	Report à nouveau														134																			
	Résultat de l'exercice														136					28 515														
	Subventions d'investissement														137																			
	Provisions réglementées														140																			
	TOTAL I														142					123 699														
Provisions pour risques et charges															TOTAL II					154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées														156					8 464														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours														164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés														166					15 415														
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169					6 991					172					43 943									
	Comptes courants d'associés														173					295														
	Autres dettes														175																			
REVENUS	Produits constatés d'avance														174																			
	TOTAL III															176					68 117													
	TOTAL GENERAL (I + II + III)															180					191 816													
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an				193										(4)	Dont dettes à plus d'un an				195					295								
	(2)	Dont créances à plus d'un an				197											Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice				182													
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs				199										(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice				184													

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A3 SERVICES - SIREN : 538041591										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2025	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
Production vendue biens						215		214			
Production vendue services						217		218	635 679		
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226	1 667		
Autres produits								230	3 361		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	640 707		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier	242	72 194		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	2 322	244	12 393		
Rémunérations du personnel								250	417 281		
Cotisations sociales				dont cotisation personnelle de l'exploitant		380	8 510	252	63 749		
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254	2 394		
Dotations aux dépréciations								256			
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	38 636		
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	606 648		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	34 058		
Produits financiers				(III)				280	477		
Produits exceptionnels				(IV)				290			
Charges financières				(V)				294	829		
Charges exceptionnelles				Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300			
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306	5 191		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	28 515		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2		312	28 515	314			
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	514				
	Provisions non déductibles					322					
	Impôts et taxes non déductibles					324	5 575				
	Divers et intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)				249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle				986		Zone franche urbaine	987		342	
	France Ruralités Revitalisation (FRR)				181		Jeune entreprise innovante	989			
	Zone restruct. défense				127		Zone revitalisation rurales	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser				991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG 44 quaterdecies				345		Zone de développement prioritaire	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD				992						
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit					346			350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	34 604	354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables								360			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	34 604	372			